

Motion de la CME du 6 décembre 2016 sur le PGFP 2017-2021

La commission médicale d'établissement de l'AP-HP exprime sa préoccupation devant la contrainte budgétaire importante renouvelée. La poursuite de ces efforts financiers dans un contexte d'accroissement d'activité fait courir un risque réel sur la sécurité et la qualité des soins dispensés à nos patients dont nous sommes les garants.

Tout en soutenant les efforts de la direction générale et en reconnaissant la qualité technique de ses propositions, la CME ne peut dans ces conditions voter le PGFP.